

220

P NP

DM3

Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De
Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de
l'Église à Québec

Québec

6211-23-005

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES RIVES DU SAINT-LAURENT
ENTRE LE BAS DE LA CÔTE DE L'ÉGLISE ET LE PONT DE QUÉBEC**

**MÉMOIRE SOUMIS AU BAPE
À LA SUITE DE LA PREMIÈRE PARTIE DES AUDIENCES PUBLIQUES**

**PAR
LE PRÉSIDENT DE LA COALITION DES RÉSIDANTS DU CHEMIN DU FOULON**

Le 25 novembre 2005

PROJET DU RÉAMÉNAGEMENT DES RIVES DU ST-LAURENT
ENTRE LE BAS DE LA CÔTE DE L'ÉGLISE À SILLERY ET LE PONT DE QUÉBEC

MÉMOIRE SOUMIS AU BAPE
SUITE À LA TENUE DE LA PREMIÈRE PARTIE DES AUDIENCES PUBLIQUES

PAR : LE PRÉSIDENT DE LA COALITION DES RÉSIDANTS DU CHEMIN DU FOULON

Le 25 novembre 2005

QUI SOMMES-NOUS ?

La Coalition des Résidants du chemin du Foulon fut fondée lors d'une assemblée générale tenue le 19 septembre 2002. Lors de la tenue de cette assemblée, 46 personnes ont signé une carte d'adhésion. Plus tard, cinq nouveaux membres se sont ajoutés. Depuis, trois membres ont déménagé. Environ 10 membres ont assisté à l'audience de la première partie. La liste des membres révèle que dix membres ont transmis une adresse courriel.

Les membres sont d'accord avec le contenu du présent mémoire puisqu'ils l'avaient avalisé lors d'échanges verbaux et écrits. À l'issue de l'audience de la première partie, nous avons quand même invité les membres internautes à participer à la rédaction du présent mémoire. Nous avons mentionné que nous nous limiterions à ce qui avait été convenu. Il est fait mention dans le présent mémoire de deux suggestions nouvelles qui ne font pas partie de ce qui avait été convenu. Pour l'essentiel, toutes les recommandations sauf deux ont fait partie des échanges antérieurs. Pour les membres de la coalition, il n'y a pas de nouveau dans le présent mémoire. Compte tenu du temps alloué et de notre disponibilité, nous n'avons pas contacté les membres qui n'ont pas déclaré d'adresse courriel.

LES SUJETS QUI ONT ÉTÉ ABORDÉS ET ACCEPTÉS EN 2002

C'est un projet de plantation d'arbres sans consultation des résidants qui a été à l'origine de la formation de la coalition. Ces arbres nous cacheront éventuellement la vue sur le fleuve. Or, la plupart des résidants du chemin du Foulon valorisent beaucoup la vue sur le fleuve. C'est en particulier pour cette raison que les nouveaux résidants se sont établis sur le chemin du Foulon. Au total 24 arbres ont été plantés par la Ville de Sillery avec l'approbation de la CCN dans la bretelle qui relie le chemin du Foulon et le boulevard Champlain au bas de la Côte de l'Église. De plus, dix arbres ont été plantés le long du boulevard Champlain dont cinq de chaque côté de la bretelle. En annexe, vous trouverez des articles de journaux sur la question.

Recommandation 1 : Que ces arbres soient donnés ou offerts en vente à des municipalités principalement pour plantation à l'occasion de la réalisation de projets d'embellissement. Compte tenu du fait que la CCN était complice de la Ville de Sillery et que les résidants subiront un préjudice majeur, nous souhaitons que la CCN corrige son erreur.

Recommandation 2 : Que l'on aménage la langue de terre qui se trouve du côté Est de la bretelle qui relie le bas de la Côte de l'Église au boulevard Champlain. Ce terrain appartient désormais à la Ville de Québec et sert depuis toujours comme dépôt de terre pour les besoins d'aménagement paysager de l'ex-ville de Sillery. La Ville de Québec s'en sert présentement pour les mêmes fins. L'activité qui s'y déroule est à caractère industriel et n'a plus sa raison d'être dans le cadre du plan d'aménagement de la CCN qui met l'accent notamment sur l'esthétique. Sous réserve de ce que nous proposons comme troisième recommandation, cette langue devrait être aménagée en parc.

Recommandation 3 : Avant de formuler cette recommandation, nous ferons un retour en arrière pour préparer l'énoncé de la recommandation. Le plan de la CCN préparé en 2002 montrait l'implantation de 44 unités d'hébergement (motel) de chaque côté de la bretelle reliant le bas de la Côte de l'Église au boulevard Champlain. Les citoyens des environs ont protesté et ont obtenu une rencontre avec le président de la CCN du temps. Les personnes présentes à cette réunion dont le signataire des présentes ont, avec l'accord des résidants, mentionné qu'ils ne s'objecteraient pas à la construction d'un hôtel adossé à la Pointe à Puiseaux et non le long de la bretelle. Notre recommandation est :

Si c'est là le désir de la Ville de Québec, nous recommandons la construction d'un hôtel à l'extrême Est de la langue de terre qui sert présentement de dépôt de tas de terre pour fins d'aménagement paysager de la ville. L'hôtel devra être de taille moyenne. Le terrain offre une vue imprenable sur le fleuve. Un hôtel à cet endroit dynamisera le milieu et attirera des touristes qui en profiteront pour faire une promenade dans le parc, le long des berges et à l'Anse au Foulon. La ville bénéficiera de la contribution financière provenant des taxes d'un nouveau contribuable de taille. Que le chemin d'accès pour véhicules ne débouche pas sur la bretelle.

Recommandation 4 : Au carrefour giratoire prévu sur le boulevard Champlain au bas de la Côte de l'Église, il y a plusieurs poteaux soutenant des fils électriques. Nous en avons dénombré au moins dix. Cette situation ne cadre plus avec l'aménagement proposé par la CCN. Nous proposons donc l'enfouissement des nombreux fils électriques au moins dans l'entrée du carrefour giratoire. Idéalement, les fils du chemin du Foulon devraient être tous enfouis. Nous prétendons que les revenus qui découleront de la présence d'un hôtel compenseront pour l'investissement additionnel.

Recommandation 5 : La CCN devrait repenser son option en faveur du déménagement du terrain de soccer. Le déménagement plus à l'Ouest, entraînera des coûts qui nous apparaissent inutiles et non justifiés à moins que ce déplacement soit essentiel à la réalisation du plan. Cette recommandation est un nouvel élément puisqu'elle ne figurait pas dans l'ensemble des recommandations convenues par les résidants à l'époque de la tenue de l'assemblée générale et des réunions du conseil d'administration.

Recommandation 6 : Comme la précédente, cette recommandation est nouvelle et n'a jamais été discutée au conseil d'administration de la coalition. Nous appuyons toutefois l'implantation de toute mesure visant à réduire la vitesse des véhicules sur le chemin du Foulon. Un mémoire personnel sur cette question sera présenté par un membre de la coalition, monsieur Pierre Bolduc.

Recommandation 7 : Que la CCN s'abstienne de planter des arbres de haute taille qui bloqueront la vue des résidants du chemin du Foulon.



Marcel Piché, président de la coalition des Résidants du chemin du Foulon